# Règlement camp indien



Notre base étant une base nature, les zones de camp indien ont été conçues dans une orientation bivouac canoë. Dans cette orientation est recherchée par beaucoup le calme, la convivialité et un rapport à la nature. Par conséquent, certaines orientations ne sont pas possible chez nous.

# L'installation au camp :

#### 2 horaires de rendez vous :

Il y a 2 horaires de rendez vous à respecter, un pour l'inscription (*interlocuteur référent*), l'édition des contrats, le dépôt de caution et l'état des lieux d'entrée du camp (*pas d'installation possible avant* 

l'état des lieux d'entrée) et l'autre pour la formule canoë.

## Après l'état des lieux d'entrée :

Les participants peuvent installer leurs affaires et mettre leurs éléments dans leur frigo. Pour les affaires à mettre dans le frigo, ne pas les poser par terre juste avant. Les participants peuvent préparer les bidons pour leur sortie canoë lors de leur installation au camp. Les zones de camp sont louées pour une seule équipe, l'accès sera interdit à toute personne ne faisant pas partie de l'équipe, nous vous recommandons néanmoins de laisser vos affaires sensibles dans vos véhicules.

# Sur le camp:

## Respecter les installations :

Il ne faut pas toucher aux structures des installations (tipi, tentes, auvent...), s'y suspendre ou toute utilisation étrangère à leur fonction. Les perches d'ouverture des tipis ne doivent pas être déplacées même en cas de pluie. Les boitiers électriques ne doivent pas être ouvert ou manipuler. Certains éléments peuvent être déplacées s'ils sont remis en place ensuite : tables, bancs, brasero extérieur ou barbecue (le barbecue ne peut pas être placé sous un avuent ou sous un arbre). Il est interdit de sortir les matelas, les clics clacs et les braseros intérieur des tentes ou des tipis.

#### Un accès interdit dans certaines zones de la base :

Il est *interdit d'entrer dans l'enclos des chevaux*, de les caresser ou de les nourrir. Il est interdit d'entrer sur la zone de la maison d'habitation et ses dépendances (*mis sous alarme*).

# Respecter le voisinage :

Il y a trois zones de camp indien, votre soirée n'est pas la leur notamment en ce qui concerne la musique et le bruit. Le site n'est pas étudié pour réaliser des soirées avec de la musique à fond jusqu'au petit matin. Si vous souhaitez écouter de la musique, le volume doit être raisonnable.

# Faire attention aux installations:

Afin d'éviter toute salissure excessive, penser à vous déchausser avant d'entrer dans une tente canadienne. Manipuler les ouvertures des tentes et des tipis avec précaution et consommer le bois fourni de manière raisonnable. Nos installations sanitaire ne possède pas de robinets ou interrupteurs temporisés, pensez à fermer les robinets et éteindre les lumières. Si vous faîtes la vaisselle au niveau de la cuisine commune, merci de vider l'évier de son eau de vaisselle t des restes de nourriture. Les laves mains des installations sanitaires ne doivent pas être utilisées pour faire la vaisselle.

#### Des prises électriques de faible puissance :

Les prises électriques du camp indien sont prévues pour un branchement de faible puissance (chargeur téléphone...). Il est interdit de brancher une plaque de cuisson, une cafetière ou une bouilloire. Une cafetière ou une bouilloire peuvent être branchées dans la zone « cuisine commune » sous la Halle.

#### Trier vos déchets:

Sur votre camp indien sera placé des poubelles de tri (déchets ménagers, recyclables et verre perdu), vos déchets doivent être triés selon les règles affichées sur votre zone de camp. La poubelle de verre perdu sera à vider par votre équipe avant l'état des lieux de sortie dans notre container « fait maison » (merci de ne pas volontairement casser le verre perdu dans ce container, nous devons le vider à la main). Le tri des déchets est vérifié lors de l'état des lieux de sortie, si vos déchets ne sont pas triés correctement, il faudra refaire le tri avant de partir. Ne pas jeter de mégots ou autre déchets au sol sur la base et sur votre zone.

# Une base sous vidéo surveillance, fermée de nuit et mise sous alarme :

Les camps indiens se situent sur notre base en périphérie de la ville de Sélestat. Notre base est placée sous vidéo surveillance 24h/24 7j/7, en cas d'incidents les images sont opposables. Pour des raisons de sécurité, notre base est fermée à 18h30 pour notre

clientèle ne restant pas en nuitée. Pour la clientèle en nuitée, l'accès (entrée ou sortie de la base) n'est plus possible après 20h00. A 20h00 maximum, « les portes » sont fermées et la base mise sous alarme. Lors de l'état des lieux d'entrée, il vous sera demandé si des « sorties » sont prévues après 18h30, si ce n'est pas le cas, les portes ferment à 18h30. Nous signaler dans tous les cas les entrées/ sorties envisagées entre 18h30 et 20h00 afin que nous puissions empêcher l'accès à toute personne étrangère à nos équipes. Les portes ouvrent à nouveau le lendemain à 08h00.

## L'alarme ne peut pas être déclenchée involontairement :

Sur la base est présente une zone d'habitation interdite d'accès où habite le gérant et sa famille. Le déclenchement de l'alarme de nuit suppose que des personnes sont entrées dans un bâtiment interdit au public, sur la zone d'habitation ou ont tenté un accès / sortie de la base de nuit. La base faisant plus d'1Ha, les zones interdites d'accès représente 15% de la base, par conséquent rien ne justifie leur accès de nuit. La mise sous alarme de la base n'empêche pas à notre clientèle de se déplacer sur la base en dehors de son camp indien, le déclenchement de l'alarme ne peut donc pas être involontaire.

## Contacter la ligne d'urgence en cas d'incident sérieux :

Dans le cadre des nuitées est placée une ligne d'urgence permettant de contacter le gérant (présent sur place). En cas d'incident sérieux, seul la ligne d'urgence doit être utilisée, il ne faut pas venir sonner à la maison d'habitation ou klaxonner devant. La ligne d'urgence n'est envisagée que pour un incident sérieux.

# Pour effectuer l'état des lieux de sortie :

# Replacer les éléments déplacés :

Si l'équipe a déplacé des éléments autorisés à l'être, il faudra les replacer à leur place.

# Replacer les clics clac en position assise :

Les clics clac doivent être replacés en position assise pour l'état des lieux de sortie.

## Vider la poubelle de verre :

La poubelle de verre doit être vidée dans notre « container maison » sans volontairement casse son contenu en le faisant.

#### Ramasser mégots, papier et autres détritus :

Sur votre zone ou sur notre base, vous ne devez pas jeter au sol de mégots ou détritus. Dans tous les cas, il faudra les ramasser si il y en a.

# Vider le frigo de son contenu :

Le frigo doit être vidé de son contenu et rendu dans un état propre sauf les éléments du petit déjeuner à laisser au frais (restitués lors de l'état des lieux de sortie)

# Enlever vos affaires des installations :

Pour pouvoir effectuer l'état des lieux de sortie, vos affaires doivent être enlevées.

#### Nettoyer sommairement les installations :

Nous nettoyons les installations après votre départ, mais le « niveau de salissure » doit être normal. Balai, pelle et balayette sont laissés sur chaque camp afin de nettoyer sommairement les installations (tipi, tente, tables bancs). Le barbecue et le brasero (cendres) ne doivent pas être nettoyés.

## Etat des lieux de sortie :

## Horaire de l'état des lieux de sortie : 11h00

L'horaire normal de l'état des lieux de sortie est à 11h00 le lendemain de votre nuitée en présence de l'interlocuteur référent qui se présentera à notre accueil. Après l'état des lieux de sortie, un accès au camp indien n'est plus possible.

#### La restitution du « panier » petit déjeuner :

Le panier petit déjeuner avec la vaisselle, les éléments frais non utilisés, les thermos... sont à restituer à l'accueil.

# La restitution de la caution :

La caution est restituée après l'état des lieux de sortie si les installations n'ont pas été endommagées et rendu dans un « état propre ». Attention : le non tri des déchets, un état de salissure excessive entraîne une surfacturation.

